

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 9

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 AOUT

TOUS ARISTOCRATES

On ne cria pas encore : A la lanterne, les aristocrates ! mais on les désigne au dédain et à la haine de la démocratie.

Aristocrates ! Il est assez bizarre d'entendre un député de la gauche, un de ces partisans de la marche en avant, des réformes progressistes, répéter ce cri rétrograde qui servait en 1793 de ralliement à toutes les passions déchaînées, aux fureurs sanguinaires de la Terreur.

Bien plus bizarre encore l'extension qu'attribue à ce qualificatif M. Tony Révillon.

Les aristocrates, ce ne sont plus seulement les nobles et les prêtres, les ducs et les évêques ; mais bien les « magistrats », les « hauts fonctionnaires », les « industriels », les « grands propriétaires », les « bonnetiers » — gare aux commerçants de la rue du Sentier ! — et les « académiciens ».

Les uns, — et c'est ainsi que le député de Paris justifie son énumération baroque — représentent la tradition ; ce sont les successeurs des « classes dirigeantes », du « juste-milieu », de « l'adjonction des capacités » ; les autres, les moralistes, représentent l'idée de Dieu, l'idéal, la sanction. Au fond, ce sont tous les mêmes : des aristocrates. Et M. Tony Révillon choisit dans le Parlement des personnalités pour mieux caractériser les citoyens que la démocratie prétend mettre au banc de la République.

Aristocrates, les Jules Simon, les de Marcère, les Léon Say, les Bardoux qui siègent au Luxembourg ;

Aristocrates, les Ribot, les René Brice, les Ferry et son petit état-major fidèle : Raynal, Jules Roche, « parti de l'extrême gauche », et Casimir Périer.

Cette énumération que nous avons tenu à reproduire fidèlement nous semble incomplète.

Est-ce que tous ces millions d'électeurs qui ont voté pour les candidats conserva-

teurs ou modérés, à qui « l'idée de Dieu », ne répugne point, employés et commerçants, ouvriers des villes et travailleurs des champs, enfants de la démocratie laborieuse, ne se trouvent pas logiquement classés dans la catégorie des « aristocrates » ?

Voilà à quelles aberrations révoltantes conduit la logique de l'extrême gauche. A cela quoi de surprenant lorsqu'on entend M. Tony Révillon défendre 93 « comme si cette époque n'était pas la suite logique de 89 » !

EDMOND ROBERT.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Les ministres se sont réunis hier matin, au ministère des finances, sous la présidence de M. Rouvier.

M. Dautresme, indisposé, n'assistait pas au conseil.

M. Rouvier a exposé les grandes lignes du discours qu'il doit prononcer le soir au banquet des fabricants de jouets, qui ne diffère pas beaucoup, paraît-il, de la déclaration faite à l'avènement du cabinet.

Le Courrier du soir et quelques autres journaux radicaux annoncent comme certaine une manifestation qui aurait lieu, devant l'hôtel Continental, pendant le banquet où M. Rouvier doit prendre la parole.

La France confirme cette nouvelle et ajoute :

« Le ministre de l'intérieur avait invité la préfecture de police à prendre des mesures en prévision d'une manifestation extérieure. On craint en effet que la population parisienne ne se rende aux abords de l'hôtel Continental pour siffler les ministres. »

En prévision de tout événement, l'orangerie du jardin des Tuileries a été aménagée pour recevoir des gardiens de la paix des brigades centrales. Les baraquements servant autrefois aux bureaux de la préfecture de la Seine recevront également des gardiens de la paix et des gardes républicains à pied.

Le 3<sup>e</sup> escadron de la garde républicaine devra tenir les chevaux sellés de façon à se porter sans retard et, au besoin, balayer la rue de Rivoli.

Le service d'ordre, comprenant les agents des trois brigades centrales et ceux des 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements, sera placé sous les ordres de M. Honorat, officier divisionnaire.

Le journal Vos, de Guipuzcoa, a donné à entendre que l'Océan aurait quitté précipitamment Saint-Sébastien, par suite du manque de courtoisie des autorités maritimes espagnoles à l'égard du commandant du navire français.

Beaucoup de journaux de Paris ont répété cette version.

Les derniers renseignements nous autorisent à démentir cette nouvelle.

L'Océan avait reçu pour mission de se détacher de l'escadre de la Méditerranée et d'aller à Saint-Sébastien pour y rendre les honneurs à la reine d'Espagne. Il devait, immédiatement après, rentrer à Cherbourg.

Le commandant de l'Océan a strictement observé ce programme. Il n'a eu aucunement à se plaindre des autorités maritimes espagnoles.

UN PARALLÈLE

La boulangiste Lanterne consacre près de trois colonnes à un parallèle entre le projet de mobilisation du général Ferron et celui de son prédécesseur au ministère de la guerre. Il y a, paraît-il des journalistes qui ont du temps à perdre.

La feuille rouge examine, compare, relève les différences, et conclut naturellement à l'incomparable supériorité du projet Boulangier. Cependant elle félicite non sans malice le général Ferron d'avoir sagement imité le ministre auquel il a succédé, et elle l'invite à « persévérer dans cette voie de sage imitation. »

Nous avons déjà indiqué notre sentiment sur les deux projets de mobilisation. Le moins mauvais ne vaut pas grand'chose.

LE VRAI BUT DE LA LOI MILITAIRE

M. Camille Dreyfus s'est rendu à Epinal pour y faire une conférence.

Après avoir beaucoup parlé de l'impôt, il a abordé la question du service militaire et s'est exprimé ainsi, suivant le compte-rendu publié par la Justice :

« Qu'on porte la soutane, la blouse ou le paletot, on doit à la patrie un service égal. »

« Une voix. — Les séminaristes ne sont pas Français. »

« M. Dreyfus. — Si ce sont des Français, à de telles enseignes que j'espère qu'après avoir passé par la caserne, ils n'auront plus envie de repasser par le presbytère. (Rires.) »

Ainsi voilà un aveu précieux. M. Dreyfus est plus franc que la plupart de ses collègues républicains. Si l'on impose le service militaire aux séminaristes, c'est pour les détourner du « presbytère ». On compte sur les turpitudes de la caserne pour arriver au résultat désiré. Nous aimons à entendre un républicain confesser que tel est le but véritable recherché par certains de nos législateurs en votant la nouvelle loi militaire. Ils n'ont pas hésité à ratifier un projet que les hommes compétents jugent dangereux et mauvais, afin de donner avant tout satisfaction à leurs basses rancunes et à leur antipathie pour le prêtre. Quelle belle école de patriotisme que celle des radicaux !

LA DANSE DES MILLIARDS

Il y a actuellement trois millions cent soixante mille hommes sous les armes, sur le continent.

Il y en aura douze millions quatre cent cinquante-cinq mille au premier coup de canon.

Ces formidables armements coûtent quatre milliards six cents millions par an.

Et tout cela, parce que le roi de Prusse a voulu devenir empereur d'Allemagne, et qu'il a réalisé son rêve !

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

VAL-RÉGIS LA GRANDE

Par Claire DE CHANDENEUX

M<sup>lle</sup> Krémelonnec sortit rapidement, tandis que M<sup>lle</sup> Aure, d'une main bative, mettait un certain ordre dans l'arrangement de son salon, assez compromis par sa promenade nerveuse au travers des meubles.

« Une physionomie charmante !... pensait-elle ; un air noble et un caractère d'or !... car enfin il arrive de Bretagne, sans me connaître... sur un mot de son père... venant m'offrir la paix !... Ah ! mon vœu !... mon vœu inconsidéré !... si-je promis de garder le nom seulement ?... ou de ne jamais contracter le mariage ?... il y a déjà bien des années de cela. Je ne sais plus, en vérité... s'il le faut, je consulterai M<sup>lle</sup> l'archevêque. »

Dans le corridor, qui conduisait du salon à son appartement particulier, elle rencontra Marguerite qui faisait porter dans la serre des fruits et du lait frais, accompagnés d'une appétissante galette de ménage.

« Est-ce bien ainsi, Aure ? demanda-t-elle. »

« Le sais-je ? Faites pour le mieux, répondit

la sœur aînée d'un air rêveur.

« Enfin, ce notaire nous fera bien l'honneur de trouver notre laitage à son gré, j'imagine. »

« Veillez aussi à ce que tout soit confortable pour mon cousin de Val-Régis. »

Marguerite faillit laisser choir le pot de crème qu'elle portait à la main.

« Il est mort ! balbutia-t-elle. »

« C'est l'autre. »

« L'autre ?... Le jeune homme du cimetière ? »

« Que racontez-vous là ? Le comte Hercule a laissé un fils, le comte Edmond ; vous allez le voir dans une minute ; je cours m'habiller. »

« Je ne suis pas habillée non plus, moi, fit la jeune fille en jetant sur sa simple robe noire un coup d'œil de regret. »

« Qu'est-ce que cela peut faire, je vous prie ?... Une petite fille est toujours bien, pourvu qu'elle se montre silencieuse et modeste. »

M<sup>lle</sup> de Val-Régis s'engouffra dans sa chambre comme un tourbillon.

Petite fille ! sourit Marguerite en entrant dans la serre qui ouvrait de plein pied avec le salon ; quand donc ma sœur Aure cessera-t-elle de me traiter en enfant... ?

Elle avait à peine achevé de disposer la collation sur une table qu'un domestique ouvrit la porte de la serre en disant :

« Si monsieur veut prendre la peine d'attendre

un instant... »

Elle tourna la tête et reconnut celui qu'elle avait appelé tout à l'heure : « Le jeune homme du cimetière. »

Lui aussi, quoiqu'il n'eût fait alors que l'apercevoir, retrouva tout aussitôt, dans le coin de sa mémoire, où il abritait pieusement ce souvenir, la charmante image entrevue naguère sur la tombe paternelle.

Tous deux eurent la même pensée : c'est que, s'étant rencontrés dans de telles circonstances, ils n'étaient pas étrangers l'un à l'autre.

« Permettez-moi de m'excuser, mademoiselle... ma cousine, si vous voulez être assez bonne pour me laisser vous donner ce nom ? dit le jeune homme avec un accent sympathique et doux. »

« Je le veux bien... mon cousin, répondit-elle en dominant la timidité qui l'avait saisie. »

« Combien vous êtes aimable de m'aplanir ainsi les difficultés d'une présentation ! »

« J'y ai du moins le mérite de la prompte volonté, car tout à l'heure encore je soupçonnais à peine votre existence. »

« Ah ! les haines de famille !... Moi-même je ne savais pas... Il a fallu que M. le curé m'expliquât... Tout ce qui touche à notre famille doit-il donc être marqué du sceau de l'étrangeté ? »

« Peut-être, soupira-t-elle en songeant au mort inconnu. »

« Je sais ce que vous avez fait pour celui que j'ai perdu, reprit-il avec plus de feu qu'on n'en devait attendre de son apparence calme. J'ai vu la chambre où vous êtes venue prier. J'ai regardé la place vide que vous avez fleurie... »

« Mon cousin !... »

« Vous les avez peut-être crues flétries, piétinées, vos fleurs, ma cousine ?... Non, elles sont devenues de chères reliques qui me redisent, quand je les contemple, votre pieuse compassion pour les morts, votre sollicitude évangélique pour les abandonnés ! »

« Comment ?... la couronne ?... »

« Elle ne m'a pas quittée !... »

Marguerite rougissante fit rouler un fauteuil rustique jusqu'à son cousin, sans oser le regarder. Ils étaient restés debout jusque-là, heureux de se retrouver et comme pressés de mettre à profit leur solitude momentanée pour échanger les quelques souvenirs qui étaient leur signe de ralliement et leur premier lien. Un silence embarrassant avait succédé sans transition à ces phrases émuës. Le comte Edmond le secoua par un effort qui le replaçait en pleine réalité.

« Tout est surprise, il faut le reconnaître, entre nous. Mon ami Krémelonnec a, je l'espère, eu le temps de vous apprendre ce qui nous amène de Bretagne. Je l'avais dépêché en messager autant qu'en éclaircur. »

L'Europe paye depuis seize ans le prix de son indifférence et elle succombe aujourd'hui sous le fardeau des budgets écrasants. Les dettes inscrites des puissances européennes se sont élevées de soixante-quinze milliards à cent quinze milliards depuis 1870.

Quarante milliards en dix-sept ans, et ce n'est pas fini!

JULES PASDELoup

M. Padeloup, dont nous avons annoncé la mort, était né à Paris le 15 septembre 1819. Entré à dix ans au Conservatoire, il y suivit les cours de piano de Zimmermann et ceux de composition de Carafa; il en sortit quatre ans plus tard avec le premier prix de piano. Il donna des leçons, joua dans les concerts et écrivit pour les éditeurs un grand nombre de compositions.

Quelques années plus tard, on le retrouve directeur de la première division de l'Orphéon de Paris, puis fondant les Sociétés musicales et dirigeant comme chef d'orchestre de nombreux concerts. C'est lui qui créa, en 1854, la Société des Jeunes Artistes qui, pendant dix ans, se fit entendre à la salle Herz.

En 1864, il organisa les concerts populaires de musique classique au Cirque d'Hiver; — ayant réuni un orchestre capable d'exécuter les œuvres les plus savantes, il osa offrir aux masses la même musique que la Société du Conservatoire servait à un public aristocratique. Le succès fut énorme. Les concerts du Cirque popularisèrent à Paris les grandes compositions symphoniques de Beethoven, Haydn, Mozart, Weber, Mendelssohn et les œuvres des maîtres modernes, Gounod, Schumann, Wagner.

En 1868, Padeloup prit la direction du Théâtre-Lyrique, que M. Carvalho venait d'abandonner; il lutta vainement contre les difficultés de l'entreprise.

Après la guerre, les concerts populaires reprurent leurs cours, mais le répertoire était connu, le public plus exigeant, des Sociétés instrumentales rivales s'étaient fondées, et M. Padeloup dut renoncer, en 1884, à l'œuvre qu'il avait fondée.

M. Jules Padeloup était chevalier de la Légion-d'Honneur.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 août.

La hausse ne fait pas de progrès très sensibles, mais les tendances du marché restent excellentes: 3 0/0, 81.62; 4 1/2 0/0, 108.45.

Le Crédit Foncier fait 1,357. Les obligations foncières et communales à lots montrent des tendances à la hausse. Pourquoi n'iraient-elles pas au pair, quand toutes les valeurs à lots de notre marché, constituées sur le même type, l'atteignent ou le dépassent?

La Société Générale s'inscrit à 455. Le comptant procède à des achats réguliers avec la conviction de réaliser à bref délai un bénéfice de 40 à 50 fr.

La Banque d'escompte, négligée pour l'instant sur le marché à terme, donne lieu au comptant à de bons achats. L'action s'est traitée de 457.50 à 458.75.

La société de Dépôts et Comptes Courants est fermement tenue à 600.

L'Urbaire-Vie a distribué pour l'exercice 1886

— Et qu'est-il devenu? demanda Marguerite.

— Il me manque au moment nécessaire. Il n'est pas là pour m'appuyer à l'heure même où je renverse, je le crois bien, toutes les lois de l'étiquette mondaine.

— Ne craignez pas que je m'en aperçoive trop, fit-elle avec une grâce aimable et souriante; je suis une petite sauvage.

— Vous êtes simplement d'une indulgence infinie... Mais ma cousine Auro!... Songez que je suis à ses yeux le plus implacable des ennemis.

Au nom de sa sœur, un petit tressaillement secoua le cœur de Marguerite, ce cœur qui ne connaissait cependant ni le ressentiment, ni l'envie. Sa sœur allait paraître; l'ombre était tout proche, elle allait y rentrer!

— Peut-être, dit-elle, que votre notaire aura déjà préparé la voie...

— Il me tarde de le savoir. Je l'ai prié de régler avec mon postillon et je ne sais ce qui peut le retenir dans la cour.

— C'est un homme précieux, remarqua la jeune fille.

— Sans lui je me perdais absolument dans nos déplorables affaires de famille. Né à l'étranger, ayant fort peu connu mon père, à peine de retour en France, je sais peu de chose de cette fâcheuse rivalité entre les Val-Régis aînés et les Val-Régis cadets.

un dividende de 40 fr. net d'impôts. Son système d'assurance complémentaire est de plus en plus apprécié.

Les achats en polices spéciales A B de l'Assurance Financière n'éprouvent aucune interruption.

L'action de Panama est à 362. La liquidation de quinzaine a révélé l'existence d'un fort découvert sur ce titre qui a coté de 0.75 à 1.25 de déport. Les actions de nos chemins de fer sont bien tenues. Les obligations sont très recherchées.

## Nouvelles militaires.

Les jeunes gens désignés pour le régiment d'artillerie de la marine seront ultérieurement dirigés, savoir:

Sur Cherbourg, ceux du gouvernement militaire de Paris et des 4<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> corps d'armée;

Sur Brest, ceux des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> corps d'armée;

Sur Lorient, ceux des 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 27<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> corps d'armée;

Sur Rochefort, ceux du gouvernement militaire de Lyon et du 43<sup>e</sup> corps d'armée;

Sur Toulon, ceux des 11<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> corps d'armée.

La formation des 27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> régiments de dragons va renouer une tradition interrompue depuis la fin de l'année 1815; le général Thomas, l'écrivain militaire du *Temps*, nous résume l'histoire de ces régiments dont le passé est riche en hauts faits:

« L'histoire du 27<sup>e</sup> dragons remontera jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1674, époque à laquelle fut formé le régiment de cavalerie Royal-Normandie, dont le premier colonel fut le futur maréchal de Broglie et qui, après avoir débuté à la bataille de Senef sous le grand Condé, combattit à Fleurus, à Steinkerque, à Neerwinden, sous le duc de Luxembourg; à Denain, sous Villars; à Fontenoy et à Rancoux, sous le maréchal de Saxe.

« Il devint, en 1791, le 48<sup>e</sup> régiment de cavalerie, se distingua aux armées du Rhin de Rhin-et-Moselle, d'Helvétie et d'Italie, et fut, en 1802, transformé en régiment de dragons sous le n<sup>o</sup> 27. Une charge du 27<sup>e</sup> dragons décida, en 1805, de la victoire d'Elchingen; depuis lors, il ne cessa de combattre, en Prusse et en Pologne d'abord, en Espagne et en Portugal plus tard, enfin, en Allemagne et en France pendant la campagne de 1814, après laquelle il fut licencié.

L'histoire du 28<sup>e</sup> dragons remonte moins haut: il a pour origine un régiment de hussards, créé en 1793, sous le nom de hussards de la liberté, et devenu en 1794 le 7<sup>e</sup> bis de hussards.

« De la Vendée, où il avait débuté, ce régiment fut envoyé en Italie où l'illustre Lasalle combattit dans ses rangs; il fit ensuite partie du corps expéditionnaire d'Egypte, où le même Lasalle décida avec lui la victoire des Pyramides; il s'illustra sous les ordres de Davout dans la conquête de la Haute-Egypte, fut à son retour de ce pays transformé en dragons sous le n<sup>o</sup> 28 et resta

— Je n'en saurais dire autant, répliqua Marguerite avec un sourire. Depuis mon enfance j'ai la tête rebattue des incidents multipliés de cette compétition séculaire!...

— Eh bien! ma cousine, je plains votre jeune tête, faite pour beaucoup mieux que pour s'occuper d'un tel grimoire.

— Que dites-vous là?... reprit-elle gaiement. Quel blasphème!... Mais ce grimoire est la vie, la passion de Val-Régis!

— De Val-Régis la Grande!... Un beau nom!... Voudra-t-elle m'entendre? ajouta-t-il en suivant sa pensée inquiète.

— Ce que vous avez à lui demander est donc bien difficile à obtenir? dit-elle avec une naïveté charmante.

Edmond la regarda avec un heureux sourire. Bien certain maintenant, par les questions de la jeune fille, qu'elle ne savait rien encore de la mission dont s'était chargé M<sup>e</sup> Krémelonnec, il prenait un délicat plaisir à jouer de cette candeur et de cette grâce ingénue.

— Bien difficile, répondit-il enfin.

— Ah! mon Dieu!... et pourquoi donc?

— Ne savez-vous pas combien les préventions de M<sup>lle</sup> Auro sont profondes contre la branche cadette?

— Hélas!

— J'arrive, cependant, ma cousine, avec l'in-

ten tion de lui déclarer que si nos pères étaient Bretons et Flamands au point de ne se rien concéder, je suis, moi, nourri sur une terre neuve et dans des principes larges, bien disposé à anéantir ces vieilles rancunes.

— Puisse ma sœur vous entendre!

— Vous voilà donc gagnée à mon désir de réconciliation?

— De tout mon cœur.

Elle prononça ces simples mots avec une intonation si vraie, si touchante, qu'Edmond de Val-Régis en fut remué un peu plus qu'il ne l'eût fallu pour rester dans le rôle passif qu'il s'était promis de jouer près de la naïve jeune fille. Aussi bien, le notaire ne revenait pas, le temps marchait, et Dieu seul pouvait savoir de quelles oreilles la terrible sœur aînée allait écouter ses propositions. N'était-il pas permis de sonder au moins cette douce enfant que, depuis quelques instants, il bénissait son père de lui avoir destinée? Cette pensée lui monta du cœur aux lèvres.

— Quelles actions de grâces ne dois-je pas à mon père, pour vous avoir vue, vous avoir jugée, ma cousine, et m'avoir dit: « Là est ton bonheur. »

— Il a dit cela? balbutia-t-elle effarée.

— A peu près. J'ai su comprendre; et maintenant que j'ai le bonheur de vous connaître, je vous supplierai, ma cousine, de ne pas être

dans le royaume de Naples pendant la plus grande partie des guerres de l'Empire. »

## Obsèques du général de Sonis

Les obsèques de M. le général de Sonis ont eu lieu à Paris hier matin, à dix heures. Ainsi qu'il l'avait manifesté par disposition testamentaire, la cérémonie a été empreinte d'une grande simplicité et les honneurs militaires n'ont pas été rendus.

Le ministre de la guerre s'est fait représenter par le général L'Hôte, président du comité de cavalerie, et le commandant Bron.

Le deuil était conduit par MM. Gaston, Henri, Joseph, Jean et François de Sonis, fils du défunt.

Le modeste char de cinquième classe était orné de plusieurs couronnes offertes par les sous-officiers du 4<sup>e</sup> escadron du 16<sup>e</sup> dragons, où l'un des fils du général de Sonis est maréchal des logis chef; par les élèves du collège de Juilly et par les zouaves de Charette.

Remarqués dans l'assistance: MM. les généraux Saussier, Brugère, Schmitz, Droz, Mathieu, Lallemand, d'Hautefort, Cathelineau, le colonel Rhotwiller et une députation de sous-officiers du 16<sup>e</sup> dragons, etc.

Après la cérémonie religieuse, célébrée à Saint-Honoré-d'Eylau, le cercueil a été placé sous le péristyle de l'église.

Là, M. le général L'Hôte a prononcé la courte allocution que voici:

« Appelé par M. le ministre de la guerre à l'honneur de le représenter en cette douloureuse cérémonie, je veux dire un dernier adieu à celui dont la dépouille mortelle est près de nous.

« La vie du général de Sonis est bien connue de tous, et je n'essaierai pas de le retracer ici. Le devoir, tel est le mot qui est inscrit à la première page du livre de sa vie, et que l'on voit encore au dernier feuillet de ce livre aujourd'hui fermé.

« Le général de Sonis a été le modèle de toutes les vertus militaires et de toutes les vertus privées; il reste comme un exemple qui doit nous inspirer, sans que nous puissions espérer d'y jamais atteindre.

« Une dernière fois, général, adieu, ou plutôt, avec l'espérance que donne la foi chrétienne, au revoir! »

Le cercueil a été déposé provisoirement dans un caveau de l'église, pour être ultérieurement transporté à Loigny, où le général de Sonis sera inhumé à côté de ceux qui, sous son commandement, sont tombés devant l'ennemi.

A l'occasion de cette mort, le général de Charette a envoyé à ses anciens zouaves le télégramme suivant:

« Châteaufort, en Bretagne, le 17, à 8 h. du soir.

« Mes chers camarades,

« Le général de Sonis est mort; il a reçu la récompense de son long martyre. Il m'écrivait quelques jours avant Patay: « Tout doit être commun entre nous: joies, dou-

leurs, sacrifices. » A lui revient l'honneur d'avoir déployé la bannière du Sacré-Cœur sur ce même champ de bataille où, quatre siècles auparavant, flottait la bannière de Jeanne d'Arc. C'est au milieu de nous qu'il est tombé soldat de la France, soldat de Dieu. Toute sa vie peut se résumer en deux mots: Honneur et sacrifice.

« Signé: CHARETTE. »

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Les Missions militaires étrangères A SAUMUR

L'Etat-Major du 9<sup>e</sup> corps d'armée se réunira à Saumur du 15 au 19 septembre et sera accompagné, pendant ce même laps de temps, des représentants de vingt puissances étrangères, comprenant 43 officiers supérieurs, dont 11 généraux.

Ces étrangers logeront à Saumur chez l'habitant; ils seront accompagnés de trente ordonnances.

Une musique militaire séjournera également dans notre ville avec l'Etat-Major.

### POLICE DES HOTELS ET GARNIS

M. le préfet de Maine-et-Loire vient de prendre l'arrêté suivant:

« Les hôteliers, aubergistes, logeurs en garnis du département de Maine-et-Loire devront remettre chaque matin, à la première heure, au commissaire de police ou à la mairie, dans les communes où il n'existe pas de commissaire de police, des bulletins individuels sur lesquels devront figurer le nom, les prénoms, la profession, la domicile, etc., de tous les voyageurs ayant passé la nuit dans leur établissement. »

### Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime L'UNION SAUMUROISE

Nous rappelons que la seconde journée du **Concours de Tir** offert par la Société de Gymnastique aura lieu dimanche prochain 24 août.

L'*Echo Saumurois* a publié, la semaine dernière, le programme de ce Concours.

### Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Quinzième séance, le dimanche 24 août 1887, à 2 heures du soir.

1<sup>o</sup> Fusil Gras, à 200 mètres. — Cible A: Tir à volonté. Prix, une médaille dorée 42<sup>mm</sup>. — Cible B: Tir en cible fixe. Prix, une épingle-insigne en vermeil.

2<sup>o</sup> Revolver, à 30 mètres. — Cible C: Tir à volonté. Prix, une médaille dorée 42<sup>mm</sup>. — Cible D: Tir en cible fixe. Prix, une épingle-insigne en vermeil. — Cible E: Tir en cible fixe réservée exclusivement pour les Socié-

défavorable à ses derniers desirs.

Marguerite se leva, plus troublée par l'émotion communicative de son cousin que par des paroles dont le sens complet lui échappait encore.

— Je vous en prie... commença-t-elle.

Il l'interrompit avec une insistance affectueuse.

— Oh! ne m'en veuillez pas! Le temps nous harcèle; la justice, si lente d'ordinaire, se trouve prête à rendre ses arrêts. Tout à l'heure on vous dira ce qui m'amène et vous déciderez de l'avenir de notre famille. Je la place dans vos mains sages.

— A moi?

— Serait-il possible, que nous fussions ennemis?... plaideurs?... comparaisant à la barre d'une Cour pour échanger de heimeux propos par la bouche de nos avocats?...

— Oh! non...; mais tout ce que vous me dites, mon cousin, est inouï... et dépasse l'intelligence d'une petite fille, comme dit ma sœur Auro.

La porte s'ouvrit en ce moment pour laisser passer celle dont le nom seul avait le privilège de causer à tous une certaine terreur.

(A suivre.)

LISEZ LE TRIBOULET

laures lauréats d'une épingle-insigne en vermeil, en 1887, à l'une ou l'autre arme. Prix, une médaille bronze offerte par M. Roland, officier de tir de la Société.

Le Capitaine-Président,  
G. DOUSSAIN.

AVIS. — La personne qui aurait perdu ou à qui il aurait été volé la montre dont la désignation est ci-dessous, est priée de se présenter au Bureau de police :

Montre or, coquette or, cylindre, huit rubis, n° 56,637; fond gravé, fleurs volubilis, écusson poli sur fond guilloché; cadran blanc à trotteuse, chiffres romains noirs, avec indication des minutes.

## COMICE AGRICOLE

De l'arrondissement de Saumur.

Concours du 31 juillet 1887, à Doué-la-Fontaine.

### LISTE DES LAURÉATS

#### Agriculture et exploitation des fermes

La prime offerte par le Comice n'a pas été distribuée en entier. Dans le canton de Doué, les cultures présentées laissant beaucoup à désirer, les récompenses ci-dessous mentionnées ont été offertes seulement aux plus méritants.

1<sup>er</sup> prix : M. Jean Chalouneau, fermier aux Portes-Rouges, commune de Saint-Georges, une médaille d'argent et 400 fr. M. Chalouneau a présenté une contenance de 34 hectares en terres labourables, prairies naturelles et artificielles, et un hectare en vigne.

2<sup>e</sup> prix : M. Boussault, fermier aux Ulmes, une médaille de bronze et 50 francs. L'exposant a présenté une totalité de 28 hectares.

#### Concours de Labourage

Force de 4 chevaux et au-dessus

Hors concours : M. Michel Lecointre, avec une médaille de vermeil offerte par M. le ministre de l'Agriculture.

1<sup>er</sup> prix *ex-æquo* : MM. Louis Chauveau et Charles Miodreau, chacun une médaille d'argent et 30 fr.

2<sup>e</sup> prix *ex-æquo* : MM. Jacques Audouin et Moïse Renaud, chacun une médaille de bronze et 30 fr.

3<sup>e</sup> prix : M. Jean Chalouneau, 25 fr.

Force de 2 et 3 chevaux

1<sup>er</sup> prix *ex-æquo* : MM. Pierre Maurille, Louis Besnard et Désiré Robineau, chacun une médaille d'argent et 40 fr.

2<sup>e</sup> prix *ex-æquo* : MM. Louis Deville et Henri Lecointre, chacun une médaille de bronze et 25 fr.

3<sup>e</sup> prix : MM. René Chalouneau et Touchet-Bapart, chacun 15 fr.

4<sup>e</sup> prix : Mention honorable, M. Breton.

#### Charrues vigneronnes

1<sup>er</sup> prix : M. Touchet, une médaille d'argent et 30 fr.

2<sup>e</sup> prix *ex-æquo* : MM. Robineau et Arsant, chacun une médaille de bronze et 20 fr.

Rappel de 3<sup>e</sup> prix accordé à M. Trudeau, du Petit-Puy.

3<sup>e</sup> prix : M. René Chalouneau, 25 fr.

#### Espèce chevaline

*Juments poulinières suitées.* — 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 30 fr., M. Guyomard, à Saint-Martin; 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 45 fr., M. Louis Cornilleau, à Saint-Lambert; 3<sup>e</sup> prix, 40 fr., M. Guyomard, à Saint-Martin; 4<sup>e</sup> prix, 35 fr., M. Rouillard, à Louresse. — Mentions honorables : MM. Le Pelle-tier de Saivert, à Neuillé; Joseph Piau, à Concouren; Aubrier, à Douces.

*Poulains d'un an.* — 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 30 fr., M. Bompas, aux Rosiers; 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 45 fr., M. de Boishéroult, à Brigné; 3<sup>e</sup> prix, 40 fr., M. Bulot, à Louresse; 4<sup>e</sup> prix, 35 fr., M. Sébille, à Reu. — Mention, M. Graveleau, à Cizay.

*Poulains de 2 ans.* — 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 30 fr., M. Boussault, aux Ulmes; 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 45 fr., M. Stears, à Saint-Martin; 3<sup>e</sup> prix, 40 fr., M. Mainry, à Saumur; 4<sup>e</sup> prix, 35 fr., M. Stears, à Saint-Martin. — Prix supplémentaire de 30 fr., M. Blet, aux Ulmes. — Mentions

honorables : MM. de Laistre, à Brézé, et Villeconde, à Allonnes.

#### Taureaux

1<sup>er</sup> prix, M. Frouin, Benjamin, pour taureaux race Durham, 45 fr. et médaille d'argent; 2<sup>e</sup> prix, M. Gadiers-Moreau, pour taureaux, race Manceau, 35 fr. et médaille de bronze; 3<sup>e</sup> prix, M. Humeau, pour taureaux race croisée, 25 fr.; 4<sup>e</sup> prix, M. Jean Lord, pour taureaux race manceau, 20 fr.

#### Vaches laitières

1<sup>er</sup> prix, M. Cesbron, vache du pays, 40 fr. et médaille d'argent; 2<sup>e</sup> prix, M. Etienne Guyard, race du pays, 30 fr. et médaille de bronze; 3<sup>e</sup> prix, M. Jean Rotier, race du pays, 15 fr.; 4<sup>e</sup> prix, M. Jean-niot, race cotentine normande, 15 fr.; 5<sup>e</sup> prix, M. Victor Touchais, race manceau croisée Durham, 15 fr.; 6<sup>e</sup> prix, M. Henri Lecomte, race du pays, 10 fr.

#### Génisses

1<sup>er</sup> prix d'ensemble pour 10 génisses race manceau croisée Durham, à M. Jean Chalouneau, 40 fr. et médaille d'argent; 2<sup>e</sup> prix *ex-æquo* : MM. Benjamin Courjaret et Percher, chacun 20 fr.; 4<sup>e</sup> prix, M. Péan, race manceau croisée Durham, 15 fr.

#### Espèce porcine

1<sup>er</sup> prix, M. Mainry, de Saumur, médaille d'argent et 50 fr. pour sa truie et son verret; 2<sup>e</sup> prix, M. Reveau-Chasle, 25 fr. pour ses deux truies; 3<sup>e</sup> prix, M. Bonnet, de Soulanges, 20 fr. pour sa truie; 4<sup>e</sup> prix M. Reveau, des Forges, 15 fr. pour sa truie.

#### Espèce ovine

1<sup>er</sup> prix, M. Chevalier, médaille d'argent et 30 fr. pour son troupeau; 2<sup>e</sup> prix, M. Pierre Gallard, de Douces, 10 fr. pour son bouc.

#### Volailles de toute espèce

1<sup>er</sup> prix, M. de Salver, 15 fr. pour sa collection de volailles; 2<sup>e</sup> prix, M. Pasquier, de Louresse, 10 fr. pour ses poules et coqs; 3<sup>e</sup> prix, M. Dupuy-Mercadeux, 5 fr. pour ses poules et coqs; 4<sup>e</sup> prix, M. Gaultier, de Douces, 5 fr. pour ses oies et canards; 5<sup>e</sup> prix, M. Bontemps, de Saumur, 5 fr. pour ses oies; 6<sup>e</sup> prix, M. Toraud, de Saumur, 5 fr. pour ses volailles.

#### Machines et instruments agricoles

Un diplôme d'honneur à M. Bouju, forgeron au Puy-Notre-Dame, pour sa collection d'instruments exposés, et une médaille d'argent pour sa charrue demi-Braban perfectionnée.

Un diplôme d'honneur à M. Merle, pour sa collection d'instruments.

Un diplôme d'honneur à M. Bajac, à Biancourt, représenté par M. Champion, de Loudun.

Un diplôme d'honneur à M. Favaron, pour sa collection d'instruments exposés.

Un diplôme d'honneur à M. Ménard, de Botz, pour sa collection de tarares exposés.

Un diplôme d'honneur à M. Pays, pour sa collection d'instruments.

Un diplôme d'honneur à M. Guilmet, pour sa collection de charrues.

Une médaille d'argent à M. Roger, forgeron à Allonnes, pour sa collection de charrues.

Une médaille d'argent à M. Esnault, grillageur à Saumur, pour sa collection de grillages exposés.

Une médaille de bronze à M. Duhamel, pour son pulvérisateur à sulfater.

Une médaille de bronze à M. Ruèche, bourrelier à Saint-Hilaire-Saint-Florent; pour son harnais exposé.

Une mention honorable à M. Pauvert, tonnelier à Doué, pour sa collection.

Une mention honorable au jeune apprenti de M. Dubreuil, pour ses travaux tous exposés.

Une médaille d'argent à M. Marquet-Delogeray, pour sa collection d'instruments agricoles, servant à son exploitation dans la commune de Douces.

Une médaille d'argent à M. Doguereau, de Saumur, pour son exposition de bâches, sacs et tentes en toile.

M. Pinguet-Mercadeux, à Doué, engrais, produits agricoles et vins de premier cru, médaille d'argent.

M. Thouron, de Chacé, vins rouges et blancs, de premier cru, médaille d'argent.  
M. Challeau, de Brézé, vins de deuxième cru, médaille d'argent 2<sup>e</sup> classe.

#### Bons serviteurs

1<sup>er</sup> prix, 25 fr. et médaille d'argent, M<sup>lle</sup> Louise Epin, domestique chez MM. Guéria, agriculteurs à

Montreuil-Bellay; 2<sup>e</sup> prix, 15 fr., M. Jean Mau-deau, chez M. Camille Barillet, propriétaire à Vihiers; 3<sup>e</sup> prix, 10 fr., M. Pierre Cochard, domestique chez M<sup>lle</sup> veuve Carret, à Maurepart, commune de Brigné.

#### Produits agricoles, horticoles, maraichers, vinicoles et engrais

M. Chasles, à Varennes, médaille d'argent.

M. Gasnier, aux Rosiers, médaille d'argent.

M. Persil, à Villeberrier, médaille de bronze et diplôme.

M. Yron fils, à Beaulieu, champignons comestibles, médaille de bronze petit module.

M. Marquet, à Guacé, médaille de bronze petit module.

M. Meunier, à Villeberrier, mention honorable.

M. Laigle, à Saint-Martin, médaille de bronze.

M. Fontaine, à Saint-Lambert, mention honorable.

M. Dillaine, de Paris, engrais variés, mention honorable.

M. Avenier, à Saumur, engrais, médaille de bronze.

M. Gaigoard, à Vihiers, herbier de conifères, médaille de bronze et diplôme de mérite.

M<sup>lle</sup> Lecomte, de Louresse, beurre, diplôme et 40 fr.

M. Dupuy, de Doué, beurre et œufs, diplôme et 5 fr.

#### LA STATUE DE DUMNACUS

L'inauguration de la statue de Dumnacus aura lieu, aux Ponts-de-Cé, le 28 de ce mois.

Cette statue est l'œuvre du statuaire M. Noël, l'auteur du David de la place Lorraine à Angers.

Le monument, placé au centre du grand pont Saint-Maurille, produira un grand effet.

Le programme de la fête comporte des courses de vélocipèdes, des chœurs de la société de Sainte-Cécile, un concert instrumental par plusieurs sociétés d'Angers et des environs, des régates par la Société nautique et toutes sortes de jeux sur les places et sur la Loire.

Le soir, illuminations générales, fête vénitienne et feu d'artifice.

Plusieurs artistes de la Comédie-Française donneront une représentation toute spéciale à cette occasion.

La cérémonie du 28 sera présidée par le préfet de Maine-et-Loire, accompagné de MM. Emery, conseiller général; Boulton, maire des Ponts-de-Cé, et M. Bodinier, le secrétaire de l'administration du Théâtre-Français, représentant le groupe des Angevins qui ont pris à Paris l'initiative de cet hommage national.

**CHOLET.** — Un musicien du 77<sup>e</sup> de ligne, originaire d'Angers, le sieur A. B., vient de se tirer un coup de revolver dans la région du cœur.

On attribue cette tentative de suicide à des chagrins d'amour.

L'état de A. B. est grave, mais on ne désespère pas de le sauver.

**Nouvel incendie à Yzernay.** — Encore un incendie à Yzernay. Le feu a éclaté l'avant-dernière nuit dans la grange du fermier Barbeau et a détruit les récoltes et les fourrages qui s'y trouvaient.

Les dommages sont évalués à 9,000 fr. Tout le pays est dans l'inquiétude. On finit par croire à la malveillance.

#### ANGERS.

Le 135<sup>e</sup> et trois escadrons de cuirassiers, qui ont fait, entre Brissac et Doué, des manœuvres de garnison, sont rentrés à Angers, mercredi, vers trois heures. Une partie seulement du 135<sup>e</sup> a bivouaqué, le reste a été cantonné aux Alleuds et à Noyant.

La semaine prochaine, des manœuvres semblables seront faites aux alentours de Saint-Georges-sur-Loire.

**Théâtre.** — Sur la demande de M. Bodinier, de la Comédie-Française, les artistes qui ont consenti à venir aux Ponts-de-Cé, pour y donner une matinée à l'occasion de l'inauguration de la statue de Dumnacus, donneront une représentation au Grand-Théâtre avant leur retour à Paris.

#### POITIERS.

Hier matin, sont arrivés en gare de Poitiers, venant de Paris, quatre trains, conte-

nant environ trois mille pèlerins se rendant à Lourdes.

Un instant, paraît-il, les directeurs du pèlerinage ont eu la pensée, en présence des mesures intolérantes prises par M. Thézard, de ne point s'arrêter dans cette ville. Mais l'intéressé était arrêté et n'a pu être modifié. Sans cela, les habitants de Poitiers eussent subi une perte importante.

Il est vrai que M. le maire s'inquiète médiocrement des intérêts du commerce local. Pourvu qu'il contente la douzaine de citoyens qui criaient dimanche : Vive la Commune et la Loge maçonnique, il croit avoir rempli ses devoirs d'administrateur. Et puis, il touche de bons appointements de l'Etat; que lui importe que le commerce aille bien ou mal?

Heureusement que les électeurs pourront dire leur mot avant un an.

#### BOURSE DE PARIS

DU 18 AOUT 1887.

Rente 3 0/0 . . . . .	81 65
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	94 35
Rente 4 1/2 . . . . .	103 75
Rente 4 1/2 (nouvelle) . . . . .	108 35
Obligations du Trésor . . . . .	504 22

#### CHANGEMENT DE DOMICILE

**M. V. ANJUBAULT,** Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n° 8, au premier (maison Grelot).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

#### CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

#### Ecole des Hautes Etudes Commerciales

108, Boulevard Malesherbes, 108

Cours normaux; durée des Etudes: 2 ans.

RENTREE: le 3 Novembre 1887.

L'Ecole reçoit des Elèves internes et des Elèves externes.

Ecole préparatoire; durée des Etudes: 1 an.

RENTREE: Lundi 4 Octobre 1887.

Cours préparatoire à l'Examen d'ENTREE

du 1<sup>er</sup> au 30 Octobre.

Pour renseignements, s'adresser au Directeur.

#### La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein Sénat: « A quoi bon les drogues? n'avions nous pas la délicieuse Farine de Santé REVALESCIERE DU BARRY, qui guérit de tous les maux? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres; ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant: « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE DU BARRY, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infail-

libles. »  
M. le curé Comparat dit: « Dieu soit béni? La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit: « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande, par la Maison DU BARRY et C<sup>ie</sup>, 8, rue Cassinière, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de: 2 fr. 25; 4 fr.; 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès, aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville: à Saumur, MM. Common, 25, rue Saint-Jean; Russon, épicier.

#### LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANEMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>en</sup>, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>en</sup>

#### Eviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE.

## VENTE

PAR LICITATION

Aux enchères publiques.

Entre majeurs et mineurs,

SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

1° DU

## Château de Parnay

ET SES DÉPENDANCES

Consistant notamment en :

Servitudes diverses, Terrasse ayant une magnifique vue sur la Loire, Chapelle, Serres, très belles Caves, Jardin anglais, Potager, Verger, Maison de closier, Clos de vignes, Terres labourables, Bois taillis, Prés, Pâtures et Quettiers.

Situés commune de Parnay, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire);

2° DE DEUX

## PIÈCES DE VIGNE

Et d'un Bois taillis,

Situés commune de Parnay (Maine-et-Loire).

Le tout dépendant de la succession de M<sup>e</sup> veuve BECQUET DE MARCONNAY.

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal civil de Saumur, audience des criées du dit Tribunal, le samedi 10 septembre 1887, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution de :

1° Un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur le vingt-et-un mai mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ;  
2° De la déclaration de surenchère du sixième faite au greffe du tribunal civil de Saumur, le dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ;  
3° Un jugement du même tribunal, rendu en l'audience des criées au date du six août mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Noël Daviau, architecte, demeurant à Chinon, Surenchérisseur, ayant pour avoué M<sup>e</sup> André Popin, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière.

En présence de :

1° M. Antoine Cristal, propriétaire, demeurant à Turquant, maire de cette commune, Adjudicataire surenchéri, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Louis ALBERT, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7 ;

2° M. Charles-Hippolyte Gabeau, interprète principal au ministère de la guerre, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue de Verneuil, 33 ;  
3° M<sup>e</sup> Agathe-Henriette du Baul, épouse sans profession, de M. Frédéric-Alphonse Desfautais, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, et ce dernier, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble au Coudray-Macouard ;  
4° M. Charles-Joseph Mesnet de la Cour, sous-lieutenant au 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Vendôme, domicilié au château de la Tourmelière, commune de Lizeuil (Indre-et-Loire) ;  
5° M. Marie-Martin-Armand Mesnet de la Cour, maréchal-des-logis au 5<sup>e</sup> régiment de dragons, en garnison à Compiègne, domicilié audit château de la Tourmelière, commune de Lizeuil ;  
6° M. Lazare-Aimé-Louis Mesnet de la Cour ;  
7° M<sup>e</sup> Marie Mesnet de la Cour, majeure ;  
8° M<sup>e</sup> Marie Mesnet de la Cour, majeure, ces trois derniers, propriétaires, domiciliés au château de la Tourmelière, dite commune de Lizeuil, ayant les susnommés pour avoués, M<sup>e</sup> Albert, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7 ;  
9° M. Anatole Gigault de Marconay, propriétaire, demeurant au

château de la Coutancière, commune de Brain-sur-Allonnes ;

10° M<sup>e</sup> Flavie Mesnet de la Cour, veuve de M. Alexandre Gigault de Marconay, propriétaire, demeurant au château de la Coutancière, commune de Brain-sur-Allonnes ;

11° M. Louis-Armand Mesnet de la Cour, chanoine honoraire de la cathédrale du Mans, demeurant dite ville ;

12° M. François-Roland Mesnet de la Cour, propriétaire, demeurant au château d'Amanou, commune de Saint-Germain-d'Arce, près La Flèche ;

13° M<sup>e</sup> Jacqueline Mesnet de la Cour, veuve de M. Charles-François-Tancrède de Lesseville, baron d'Aulbon, propriétaire, demeurant commune de Savigné, près le Lude, ayant les susnommés pour avoués M<sup>e</sup> André Popin, demeurant à Saumur, rue Cendrière, 8 ;

14° M. Alfred Gabeau, propriétaire à Amboise ;

15° M<sup>e</sup> Marie-Claire-Henriette de Sain-du-Bois-le-Comte, propriétaire, veuve de M. Louis du Baul, demeurant au Coudray-Macouard, agissant au nom et comme tutrice du mineur Jean-Claude-Marie Répécaud, son petit-fils, issu du mariage de M. Répécaud et de dame Marguerite du Baul, son épouse, tous les deux décédés ;

16° M<sup>e</sup> Suzanne-Elisabeth-Jules Gaultier de la Ferrière, propriétaire, veuve de M. Charles Mesnet de la Cour, demeurant au château de la Tourmelière, commune de Lizeuil, prise au nom et comme tutrice naturelle et légale de :

1° M<sup>e</sup> Marie-Antoinette-Suzanne Mesnet de la Cour ;

2° M<sup>e</sup> Marie-Radegonde-Alix Mesnet de la Cour ;

3° M. Marie-Thomas-Maurice Mesnet de la Cour ;

4° M<sup>e</sup> Marie-Thérèse-Madeleine Mesnet de la Cour ;

Ses enfants mineurs issus de son mariage avec ledit M. Charles Mesnet de la Cour, susnommé, décédé ;

Ayant les susnommés M<sup>e</sup> Albert pour avoués, et encore en présence ou eux dûment appelés de :

1° M. Alban-François-Arthur Répécaud, général de brigade, gouverneur de la place de Dijon, officier de la Légion d'honneur, demeurant dite ville, pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur Répécaud susnommé ;

2° M. Henri-Gabriel-Edouard Mascarel, juge d'instruction près le tribunal civil de première instance de Vendôme, demeurant dite ville, pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs de la Cour, aussi susnommés ;

Il sera procédé le samedi dix septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, à l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, heure de midi, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, situés commune de Parnay, arrondissement de Saumur.

### DÉSIGNATION

1° Le château de Parnay avec ses dépendances, servitudes diverses, chapelle, terrasse, serres, caves, le tout porté au plan cadastral sous les numéros 539, 551, 552, 553 et 554, section A, contenant ensemble environ vingt-neuf ares quatre centiares.

2° Une vigne située au-dessus des caves désignées ci-dessus, portée au plan cadastral sous les numéros 550 et 550 bis, contenant environ soixante-deux ares quatre-vingt-quatre centiares, section A.

3° Une maison de closier en roc, sur le bord de la grande route de Saumur à Limoges, un jardin planté de pruniers et de différents arbres, le tout porté au cadastre sous les numéros 467, 481, 487, 488, 489, 490 et 491, section A, contenant environ vingt-six ares soixante-dix centiares.

4° Un jardin anglais, potager, verger, porté au cadastre sous les numéros 538, 540 et 541, section A, contenant environ soixante-douze ares soixante-dix centiares.

5° Le clos de la maison, vigne blanche et terre, numéros 561 et 562, section A du cadastre, contenant environ deux hectares quatre-vingt-quatre ares cinquante centiares.

6° Au nord de la grande route, dans l'île Quatre-Sols, compris entre deux chemins allant de la route à la Loire, prés, quettiers et pâtures, d'une contenance de huit hectares quatre-vingt-sept ares vingt-deux centiares environ.

7° Bois taillis et bruyères situés au canton des Rétils, d'une contenance de quinze ares quarante centiares environ, porté au plan cadastral sous

le numéro 58, section E, joignant au levant Pierre Frébot, au midi Neau, au couchant Beauhais et au nord un chemin.

8° Un morceau de terre au lieu dit « La Forêt », numéro 694, section E du cadastre, contenant environ quarante-neuf ares cinquante centiares, joignant au nord Bourdais, au couchant Gaucher, au levant Bertrand et autres, au midi le chemin du Poteau de Laray à Parnay.

9° Un morceau de terre, sis au même lieu, porté au plan cadastral sous le numéro 692, section E, contenant environ vingt-deux ares, joignant au levant le chemin du Poteau-de-Laray à Parnay, au couchant Sétaud et Robin, au nord Marie Daviau et au midi René Liger.

10° Une pièce de terre, située au même lieu, portée au plan cadastral sous le numéro 692, section E, contenant environ deux hectares seize ares vingt-cinq centiares, joignant au levant le chemin du Poteau-de-Laray à Parnay, au midi Séchet, au couchant des bois appartenant à divers propriétaires et au nord Louis Esnault.

11° Une pièce de terre, située au même lieu, contenant environ un hectare vingt et un centiares, joignant au levant Louis Chevalier, au midi le chemin de Champigny, au couchant l'article suivant et au nord Lainé et autres.

12° Un bois taillis et bruyère au même lieu, contenant environ soixante-dix-sept ares, joignant au levant l'article précédent, au midi le chemin de Champigny et au couchant Pierre Frébot et autres.

13° Un bois taillis et landes, situés au lieu dit la Fosse ou Rnardière, contenant environ un hectare treize ares soixante et onze centiares, joignant au nord Jean Baudriller, au couchant et au midi Renault, au levant Frébault, Bichon, Léger et autres.

14° Un bois et landes, au lieu dit les Cloisons, contenant environ seize ares cinquante centiares, joignant Charruau, Rébeilleau et un chemin.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés commune de Parnay.

15° Une pièce de vigne, appelée Les Roches, commune de Parnay, contenant vingt-neuf ares environ, n° 540 section A du cadastre, joignant au levant et au nord un chemin, au midi un sentier et Bourdais, au couchant M. Allain.

16° Un morceau de vigne rouge, nommée « la Grande-Pièce », même commune de Parnay, contenant environ trente-neuf ares, porté au plan cadastral sous les n° 1106 et 1106 bis, section D, joignant au levant Saulais, au midi Hardouin, au couchant Morisseau et Sanzé et au nord Morisseau, Bourdais et autres.

17° Un bois taillis, situé à la Boisière, commune de Parnay, contenant cinquante-cinq ares quatre-vingt-cinq centiares, porté au plan cadastral sous les n° 98 et 100 section E, joignant au levant un chemin, au midi Coyer et autres.

### MISE A PRIX

Outre les charges, clause et conditions, contenues au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix résultant de la surenchère du sixième et portée à la somme de soixante-quatre mille six cent trente-trois francs trente-cinq centimes, ci..... 64.633 fr. 35

Fait et rédigé à Saumur, le douze août mil huit cent quatre-vingt-sept, par l'avoué poursuivant soussigné.

Signé : ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le août mil huit cent quatre-vingt-sept, f. c. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8 ;  
2° A M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

### A LOUER

PRÉSENTMENT

### BEL APPARTEMENT

Situé rue Nationale, 63, au premier étage.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET, rue de l'Abreuvoy. (533)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

### Grande Maison

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Pr-sles. (295)

### CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

### A CÉDER

Pour cause de santé,

### CAFÉ RESTAURANT

Bonne condition.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

Bonne CHIENNE COUCHANTE blanche, tachetée orange.

S'adresser à M. HUBERT, garde à Milly. (560)

### A VENDRE

### DEUX CHIENS DE CHASSE

Un ÉPAGNEUL et un BRAQUE anglais, bien dressés et garantis ; PLUSIEURS AUTRES CHIENS de race, non dressés, que l'on céderait à de bonnes conditions.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

### A VENDRE

### Belle chienne d'arrêt

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

Une TONNE pouvant couvrir sept barriques.

S'adresser rue d'Orléans, 67.

### CHATEAU-MARGAUX

4<sup>e</sup> grand crû 1883.

Seul concessionnaire, M. CH. SALMON, distillateur, pour la ville de Saumur. (537)

M. GUBERT, comptable, pouvant disposer de quelques heures dans la journée, désirerait écriture ou comptabilité. S'adresser rue du Temple, 4.

ON DEMANDE un apprenti quincaillier.

S'adresser au bureau du journal.

APPRENTI de 16 ans est demandé à l'Épicerie Parisienne, rue d'Orléans.

## VICHY

Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre  
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Baux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.  
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.  
SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE  
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

### Tissage mécanique et à la main

## TOILES EN TOUS GENRES

FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES

## LOCATION DE BACHES

### RÉPARATIONS

Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements

### HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES

8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8, Maison N. DOGUEREAU

### FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

### SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

## H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

### SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torsées ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 375 fr. net. 6 chaises, au choix... 440 fr. net. La même avec buffet grande taille.....

La même avec buffet grande taille.....

### SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrettes nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

### RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

SANS PALAIS NI CROCHETS

## DENTS

# Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.